



## COMMUNIQUE DE PRESSE

22 septembre 2022

### LES MEDECINS URGENTISTES HOSPITALIERS ET LES SAPEURS-POMPIERS CREENT UN GROUPE CONTACT PERMANENT POUR FORMULER DES PROPOSITIONS COMMUNES.

Depuis de nombreuses années, des tensions opposent nos différents services conséquence d'incompréhensions, de communication et de coordination insuffisantes notamment dans la préparation des réformes (service d'accès aux soins, loi Matras<sup>1</sup>, mission flash Braun...).

Aux postures, nos organisations estiment aujourd'hui indispensable de faire le choix courageux et exigeant d'un dialogue lucide, serein et respectueux, au service du seul intérêt général.

Dans le prolongement des échanges initiés entre leurs dirigeants depuis le printemps dernier, la FNSPF, la SFMU, SUDF, le CNUMU et le CNPMU ont ainsi le plaisir d'annoncer ce jour la création d'un groupe contact permanent, chargé du suivi partagé de la déclinaison de ces réformes et d'une réflexion sur l'évolution de l'organisation des secours et soins d'urgence aux personnes et de l'aide médicale urgente, 15 ans après le référentiel commun SIS<sup>2</sup>/SAMU<sup>3</sup> de 2008.

Animée par la volonté commune de placer comme priorité absolue le service rendu à la population et la réponse aux besoins réels, cette démarche s'articulera autour de cinq axes principaux :

1. La complémentarité de nos deux services publics pour dispenser des secours et soins d'urgence, réalisés par des personnels formés (médecins, infirmiers, secouristes), intervenant chacun dans leur domaine de compétence, dans une logique d'optimisation des ressources existantes.
2. Le partage réciproque d'informations sur les moyens opérationnels (localisation, engagement...) pour une utilisation efficiente, dans le respect de la maîtrise par chaque service de la gestion de ses ressources et de la juste place de la régulation médicale.
3. Le renforcement de l'attractivité de nos métiers respectifs.

---

<sup>1</sup> Loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.

<sup>2</sup> Services d'incendie et de secours.

<sup>3</sup> Services d'aide médicale urgente.

4. Le partage de nos domaines d'expertise en termes de formations secouristes, paramédicales et médicales, de collaboration à visée scientifique, et de démarche qualité communes.
5. Une meilleure connaissance et une implication partagée en amont de la préparation des décisions au niveau des ministères, des administrations centrales et des territoires (ARS, zones de défense et de sécurité).

Cette initiative traduit la volonté partagée de nos organisations et de leurs mandants de travailler communément à la recherche de points d'entente sur ces cinq sujets majeurs en vue de formuler des préconisations communes, conformément à la volonté exprimée par le ministre de la Santé et de la Prévention.

La dynamique ainsi créée doit répondre aux travaux conduits, de part et d'autre, par les ministères de l'Intérieur et de la Santé : déclinaison de la loi Matras (actes de soins d'urgence, carences ambulancières, bilan des plateformes communes, expérimentation de trois schémas organisationnels pour les numéros d'urgence), réforme de la garde ambulancière, suivi de la mission Braun, lesquels doivent ouvrir les portes communes aux représentants nationaux des médecins urgentistes hospitaliers et des sapeurs-pompiers.

Pour le CNPMU  
Pr Dominique PATERON, président



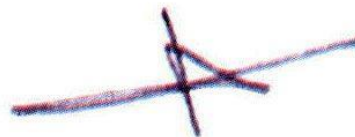
Pour SUDF  
Dr Marc NOIZET, président



Pour le CNUMU  
Pr Sandrine CHARPENTIER, présidente



Pour la SFMU  
Pr Karim TAZAROURTE, président



Pour la FNSPF  
CGL Grégory ALLIONE, Président



Méd Col Norbert BERGINIAT, vice-président

